



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

17036

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 90 883 733 415

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
7 ALL DES BRUANTS
17100 SAINTES

Numéro FIP : 170 54 28 3045157789 3

Référence de l'avis : 20 17 A213394 44

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP SAINTES
SAID SAINTES RIVE GAUCHE
4 CRS CHARLES DE GAULLE
17108 SAINTES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M GOUGEON SEBASTIEN
7 ALL DES BRUANTS
17100 SAINTES

Somme qui vous est remboursée

134,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 2004 1010 130X XXXX XXX3 423

Identifiant de la banque : PSSTFRPPREN

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :**

**28 401
1,50**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 90 883 733 415

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : GOUGEON

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
D				1,50
1				
Détail des revenus		Déclar. 1		Total
Salaires.....		31557		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3156		28401
Salaires, pensions, rentes nets.....		28401		
Revenu brut global.....				28401
Revenu imposable.....				28401
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1863
Impôt avant réductions d'impôt.....				1863
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		1	1	
Montant de la réduction d'impôt.....				153
Dons aux œuvres.....		21	21	14
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 167
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1696
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				1696
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus :				- 1830
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....				- 134
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				134
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				28401
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 90 883 733 415

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2018.....	15562	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	0
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 0
+ Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	= 4052

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401